

3<sup>e</sup> No l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse  
4<sup>e</sup> L'avis du Général de Division à contracter le dit mariage  
Et c'est ce qu'on a vu de son temps et c'est ce qu'on a vu  
L'acte par moi officier public ainsi que du Chapitre V I de l'acte  
L'acte par moi officier public sur le mariage concernant le Diable  
à Paris. Respectifs de l'époux.

Et de même cette sur note interpellation en fait  
Article 95 de l'acte civil, modifié par la loi du 18 juillet 1793  
Les futurs époux et les personnes qui ont contracté le mariage  
ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Le contractant ont déclaré prendre en mariage l'ours  
Victoire Louise Baptistine Cardin et l'acte Augustos  
Jean Joseph Reynaud.

Le tout en présence de M<sup>r</sup> Philippe Anthelme Escaze  
Domicilié à La Haye Département de la ror âgé de vingt deux ans  
Superior de Cultivateur cousin germain de l'un des époux.

De Armand André Domicilié à La Haye  
Département de la ror âgé de trente sept ans professeur de  
Négoce bien sûr de la future épouse.

De Hippolyte Cardin Domicilié à La Haye  
Département de la ror âgé de vingt six ans professeur de  
Cultivateur bien sûr de la future épouse.

De Esprit Courant Domicilié à La Haye  
Département de la ror âgé de trente six ans professeur de  
Méthode école par ailleurs de la future épouse.

Après quoi moi Joseph Trave adjoint délégué par  
Nommer le M<sup>r</sup> de La Haye furent fonctionnaires d'office  
à l'état civil ai prononcé, au nom de la loi, que ledit

jeu de cartes unies en mariage. Il a été dressé le  
premier acte de l'acte civil et de fait publiquement dans  
le principal cell de la maison commune et qui a été  
signé avec moi par, le futur et le père du futur ainsi que  
les quatre Commis, Ce qui les autres parties ont déclaré  
en l'acte de la fin par nous requises.

Reynaud  
Cardin  
Escaze  
Esprit  
Courant